

Bureau du 25 février 2008

Décision n° B-2008-6043

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Projet Grand Stade - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le pilotage et la coordination générale - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction des grands projets

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 14 février 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le secteur du Grand Montout a été retenu pour accueillir le futur projet du Grand Stade de l'Olympique Lyonnais. Un programme d'actions opérationnelles a permis d'identifier de multiples opérations portées par différents partenaires publics et privés, notamment par la Communauté urbaine en matière d'aménagement de voiries, parkings, etc.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le pilotage et la coordination générale du projet Grand Stade à Décines Charpieu.

Les prestations seront attribuées dans le cadre d'un marché unique à une entreprise seule ou à un groupement conjoint.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de une année, reconductible de façon expresse deux fois une année.

Le marché comporterait un engagement de commande comme suit :

Année	Montant mini annuel (en € HT)	Montant maxi annuel (en € HT)
1ère année	35 000	130 000
2° année	25 000	85 000
3° année	25 000	85 000

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - le lancement de l'opération relative à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le pilotage et la coordination générale,

b) - le dossier de consultation des entrepreneurs.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

4° - Autorise monsieur le président à signer le marché à bons de commande ayant pour objet l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le pilotage et la coordination générale du projet Grand Stade à Décines Charpieu et tous les actes contractuels liés, pour un montant minimum de 41 860 € TTC et maximum de 155 480 € TTC la première année, un montant minimum de 29 900 € TTC et maximum de 101 660 € TTC la deuxième année, un montant minimum de 29 900 € TTC et maximum de 101 660 € TTC la troisième année, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres.

5° - Les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et suivants - compte 0617 400 - fonction 824 - opération 854.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,